

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-3999

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Autorisations de programme et autorisations d'engagement 2009-2014 - Compte administratif 2012

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Bruno Gignoux

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-3999**

commission principale : finances, institutions et ressources
objet : Autorisations de programme et autorisations d'engagement 2009-2014 - Compte administratif 2012
service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La mise en œuvre des projets inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) contribue à la réalisation des objectifs du plan de mandat.

La PPI actuelle couvre les exercices budgétaires de la période 2009 à 2014.

La liste des projets été adoptée par délibération du Conseil de communauté le 15 décembre 2008 puis révisée le 28 juin 2010 et le 9 janvier 2012.

La réalisation des investissements opérationnels de la PPI s'effectue selon le mode de gestion en autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes (article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales).

Depuis 2012, un nouveau référentiel de programmes a été adopté. Il coïncide avec les compétences de la Communauté urbaine de Lyon et sert de support pour le vote des enveloppes des autorisations de programme.

Ci-dessous, le nouveau référentiel des programmes, support de vote des autorisations de programme.

Compétence	N°	Programmes - description
développement et aménagement économique, social et culturel	P01	développement économique local
	P02	rayonnement national et international
	P03	soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux
	P04	tourisme
	P05	très haut débit
aménagement de l'espace communautaire	P06	aménagements urbains
	P07	réserves foncières et outils de l'action foncière
	P08	transports urbains
	P09	création, aménagement et entretien de voirie
	P10	parcs de stationnement

	P11	signalisation et accessibilité de la voirie
	P12	ouvrages d'art et tunnels
	P13	haltes fluviales
équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire	P14	soutien au logement social (y compris foncier)
	P15	logement parc privé
	P16	accompagnement des gens du voyage
politique de la ville	P17	politique de la ville
gestion des services d'intérêt collectif	P18	incendie et de secours
	P19	assainissement
	P20	eau potable
	P21	eaux pluviales et ruissellement
	P22	cimetières et crématoriums
	P23	abattoirs marchés et marchés d'intérêt national (MIN)
environnement et politique du cadre de vie	P24	nettoisement
	P25	déchets
	P26	lutte contre les pollutions
	P27	préservation et promotion d'espaces naturels
	P31	énergie
moyens généraux	P28	fonctionnement de l'institution
	P29	gestion financière (dette, fiscalité, dotation, etc.)
	P30	dépenses avec TVA non déductible

Le rattachement d'un projet d'investissement à une politique publique du plan de mandat a été conservé. La politique publique constitue une information analytique pour chaque projet.

Pour la présentation du compte administratif 2012, la réalisation des autorisations de programme sera présentée par programmes puisqu'il s'agit du niveau de vote en vigueur depuis cet exercice.

En tant que dotations budgétaires destinées à l'engagement pluriannuel des dépenses d'investissements, le montant des autorisations de programme est revu et adopté chaque année simultanément à l'adoption du budget primitif et par délibération distincte (article R 2311-9 du code général des collectivités territoriales).

Ce dispositif permet de maîtriser le rythme de lancement des projets en fixant chaque année la limite supérieure des dépenses d'investissement nouvelles qui pourront être engagées.

Une fois votées, les autorisations de programme sont individualisées. L'étape d'individualisation des autorisations de programme permet de créer un lien entre les dotations budgétaires pluriannuelles et les projets d'investissements de la Communauté urbaine en réservant un financement pour l'attribuer spécifiquement à une opération support de réalisation comptable d'un projet déterminé.

Cette décision appartient au Conseil de communauté qui peut délibérer des individualisations d'autorisations de programme lors de chaque séance publique.

Lorsqu'elle est individualisée, l'opération dispose alors d'un financement pluriannuel qui permet l'engagement et la réalisation des dépenses et des recettes. Autrefois individualisés globalement en autorisations de programme et crédits de paiement, les crédits pluriannuels affectés aux opérations sont désormais ventilés plus précisément au niveau de la nature de la dépense et de la recette.

Enfin, l'état des dépenses et recettes réalisées sur les autorisations de programme donne lieu à l'adoption du compte administratif des investissements opérationnels, objet de la présente délibération.

1° - Les autorisations de programme en 2012

- Montants votés des autorisations de programme

Lors de l'adoption du budget primitif le 9 janvier 2012, le montant des autorisations de programme à affecter pour des opérations nouvelles ou complémentaires a été fixé à 704 M€ en dépenses et 134 M€ en recettes, soit 570 M€ en charge nette, dont :

- 629,22 M€ en dépenses et 117,60 M€ en recettes au budget principal,
- 32,46 M€ en dépenses et 11,44 M€ en recettes pour le budget annexe des eaux,
- 43,09 M€ en dépenses et 5,75 M€ en recettes pour le budget annexe de l'assainissement,
- 83,05 K€ en dépenses et 76,75 K€ en recettes au budget annexe du restaurant communautaire.

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil de communauté a voté 3 décisions modificatives des autorisations de programme les 19 mars, 25 juin et 12 novembre 2012.

Ces 3 décisions modificatives ont permis à la fois de prendre en compte de nouvelles recettes initialement non retenues lors du budget primitif pour leur caractère incertain, de prévoir une dépense supplémentaire au budget annexe du restaurant communautaire et surtout de redistribuer les montants des AP en fonction des besoins de financement des projets de la PPI tout en restant dans le cadrage des 570 M€ en charge nette au budget primitif 2012.

- Montants des financements individualisés aux projets

Au terme de l'exercice 2012, 713,88 M€ en dépenses et 170,75 M€ en recettes ont été individualisés. Cela représente 95 % du volume global du cadrage (97,5 % en 2011).

Ce montant d'individualisation s'est réparti par budget comme suit :

- 650,28 M€ en dépenses et 162,52 M€ en recettes pour le budget principal,
- 20,26 M€ en dépenses et 6,07 M€ en recettes pour le budget annexe des eaux,
- 43,17 M€ en dépenses et 2,04 M€ en recettes pour le budget annexe de l'assainissement,
- 0,16 M€ en dépenses et 0,12 M€ en recettes pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Le tableau ci-après retrace le montant des autorisations de programme au cours de l'année 2012 et le montant des financements affectés aux opérations d'investissement à la date du 31 décembre 2012.

Tableau n° 1 : montant plafond autorisé des autorisations de programme en 2012 et montant individualisé en fin d'exercice tous budgets confondus par grands domaines de compétence.

Grands domaines de compétence	Montant des autorisations de programme autorisées par le Conseil en 2012 Dépenses	Montant des autorisations de programme individualisé au 31 décembre 2012 Dépenses	Montant des autorisations de programme autorisées par le Conseil en 2012 Recettes	Montant des autorisations de programme individualisé au 31 décembre 2012 Recettes
aménagement de l'espace communautaire	500 718 833	527 704 538	111 325 573	129 238 220
développement et aménagement économique, social et culturel	24 232 867	16 466 906	904 805	333 182
environnement et politique du cadre de vie	20 283 682	18 468 940	1 067 840	893 132
équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire	75 906 803	67 837 730	26 396 000	23 453 630
gestion des services d'intérêt collectif	70 579 823	55 799 576	15 004 412	7 425 144

moyens généraux	22 761 797	18 757 206	439 933	248 488
politique de la ville	12 550 975	8 841 119	1 896 220	9 156 422
Total	727 034 781	713 876 015	157 034 784	170 748 218

- Montants réalisés sur les projets

Les dépenses réalisées en 2012 s'élèvent à près de 582,9 M€, soit une progression de + 4,7 % par rapport à l'exercice 2011.

La répartition est de 510,4 M€ pour le budget principal, 13,6 M€ pour le budget annexe des eaux, 56,1 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 2,6 M€ pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Les recettes réalisées en 2012 s'élèvent à 95,15 M€, soit une diminution de - 25,8 % par rapport à l'exercice 2011.

La répartition est de 85,75 M€ pour le budget principal, 2,52 M€ pour le budget annexe des eaux, 6,79 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 0,07 M€ pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Au 31 décembre 2012, le taux de réalisation cumulée des autorisations de programme individualisées¹ augmente à 59,94 % en dépenses (45,61 % fin 2011 et 42,57 % fin 2010) et atteint 55% en recettes (43,16 % fin 2011 et 39,74 % fin 2010) sur l'ensemble des budgets.

Ces taux reflètent le niveau actuellement important de réalisation des projets de la PPI qui ont été engagés depuis le début du mandat.

Le tableau n° 2 suivant illustre la progression des dépenses d'investissement opérationnel au cours des 6 dernières années dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI).

Exercices	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses	447,33	443,55	441,99	506,29	556,31	582,95
Recettes	155,17	124,95	100,56	120,45	128,33	95,15

Depuis l'année 2009 qui marque le début de l'actuel plan de mandat, la réalisation continue sa progression à un niveau élevé de dépenses.

L'année 2012 poursuit cette dynamique dans la mise en œuvre et la réalisation de la PPI avec une nette progression des dépenses.

En revanche, le niveau de réalisation des recettes marque un fléchissement par rapport aux années précédentes.

¹ Rapport entre les dépenses et recettes réalisées en cumul sur la période 2009-2012 et l'encours des autorisations de programme en dépenses et en recettes affectés aux projets.

2° - Les éléments d'analyse par grands domaines de compétence (montants réels et d'ordre tous budgets non retraités)

A - Développement et aménagement économique, social et culturel

Dépenses réalisées en 2012 = 24,48 M€

Ce domaine recouvre les programmes dédiés au développement économique local, au rayonnement national et international, au soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et aux hôpitaux ainsi qu'au tourisme et au très haut débit.

Le programme concernant le développement économique local représente la majeure partie des dépenses avec 13,42 M€ (dont le projet Carré de soie secteur Tase pour le foncier avec 4,16 M€ et l'investissement dans la société d'économie mixte patrimoniale à hauteur de 3,85 M€).

Les dépenses en faveur du rayonnement national et international se sont élevées à 6,23 M€.

B - Aménagement de l'espace communautaire

Dépenses réalisées en 2012 = 367,65 M€

L'aménagement de l'espace communautaire est au cœur des compétences de la Communauté urbaine avec l'aménagement urbain, les réserves foncières, les transports urbains, la voirie, les parcs de stationnement, les ouvrages d'art.

La voirie, pour la part création, aménagement, entretien et signalisation (programmes 9 et 11), représente 110,76 M€ des dépenses réalisées en 2012.

Ces dépenses ont notamment permis de poursuivre la réalisation des projets Carré de Soie programme d'aménagement d'ensemble de l'îlot TASE pour 7,87 M€, les accès sud du Grand stade avec 6,86 M€ et la rue Garibaldi pour le tronçon entre Lafayette et Bouchut avec 3,68 M€.

Les opérations globalisées qui permettent de financer des actions de proximité, représentent 63,8 M€ de dépenses.

Là encore, les opérations globalisées du programme relatif à la création, l'aménagement et l'entretien des voiries sont majoritairement représentées avec 45,12 M€.

C - Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

Dépenses réalisées en 2012 = 58,2 M€

Ce domaine regroupe 3 programmes dont le soutien au logement social qui représente 96,5 % des dépenses réalisées en 2012 avec 56,18 M€.

Cette somme sera principalement consacrée à la gestion des aides à la pierre et aux réserves foncières pour le logement social (40,94 M€ en dépenses et 24,05 M€ en recettes).

D - Politique de la ville

Dépenses réalisées en 2012 = 22,55 M€

Les dépenses ont concerné principalement le projet du quartier Terrillon à Bron pour 9,28 M€, la voie nouvelle du GPV de Vénissieux avec 2,15 M€ et le projet Haute Roche 2 à Rillieux la Pape pour 1,67 M€.

E - Gestion des services d'intérêt collectif

Dépenses réalisées en 2012 = 76,51 M€

Les services d'intérêt collectif regroupent des compétences importantes de la Communauté urbaine comme l'assainissement, la gestion de l'eau potable et des eaux pluviales.

Avec 49,24 M€, l'assainissement représente le plus important secteur des dépenses d'investissement réalisées en 2012.

Ces dépenses sont inscrites au budget annexe de l'assainissement et permettent de concrétiser des projets comme la station de la Feyssine à Villeurbanne (9,13 M€), la station d'épuration de Meyzieu (3,96 M€) ou le bassin de dessablement des Eglantines à Lyon 9° (3,47 M€).

Les opérations globalisées de l'assainissement concentrent également une part importante des investissements réalisés avec 15,12 M€ en dépenses dont près des 60 % pour l'entretien et la réfection des réseaux (9,05 M€).

Les investissements réalisés pour l'eau potable au budget annexe des eaux s'élèvent à 11,5 M€, dont 8,98 M€ sur des opérations globalisées.

F - Environnement et politique du cadre de vie

Dépenses réalisées en 2012 = 17,56 M€

Pour le traitement des déchets, la dépense d'investissement 2012 s'est élevée à 10,61 M€.

Cette enveloppe est essentiellement consacrée à des opérations globalisées pour 8,32 M€ afin d'assurer la réalisation des travaux nécessaires aux déchetteries de la Communauté urbaine, à l'usine d'incinération de Lyon sud ainsi que l'acquisition des équipements et poids lourds de la collecte.

G - Moyens généraux

Dépenses réalisées en 2012 = 15,98 M€

Le programme relatif au fonctionnement de l'institution est réalisé à hauteur de 8,24 M€ pour les opérations globalisées (dont 1,77 M€ pour les services communs et infrastructure informatiques et 1,29 M€ pour les véhicules légers et aménagements de fourgons).

Les projets totalisent pour leur part 7,73 M€ des dépenses d'investissement (dont 2,65 M€ pour la restructuration du restaurant communautaire et 1,22 M€ pour le projet Filigrane).

3° - Les autorisations d'engagement en 2012

Depuis l'exercice 2011, la Communauté urbaine assure le financement des projets inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme avec des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

Les autorisations d'engagement/crédits de paiement sont similaires aux autorisations d'engagement/crédits de paiement dans la mesure où elles permettent d'assurer la gestion pluriannuelle des dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

Afin d'assurer l'équilibre du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe des participations sont versées par le budget principal. A l'inverse, lorsque le résultat de la réalisation des opérations est excédentaire, un reversement est pratiqué. Ainsi, les opérations inscrites au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe sont réalisées en équilibre.

Ci-après, un tableau récapitulatif de l'encours des AE votées et des montants réalisés en dépenses et en recettes en 2012.

Budget principal	Sens	Autorisations d'engagement votée	Crédit de paiement réalisé 2012
P06 - Aménagements urbains	dépenses	33 745 887,38	1 182 890,66
	recettes	6 127 586,20	823 493,69
P17 - Politique de la ville	dépenses	19 949 419,37	3 576 460,75
	recettes	1 462 013,20	0,00

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Sens	Autorisations d'engagement votée	Crédit de paiement réalisé 2012
P06 - Aménagements urbains	dépenses	64 948 221,36	2 666 999,45
	recettes	64 948 221,36	2 666 999,45
P17 - Politique de la ville	dépenses	37 935 068,20	5 196 389,16
	recettes	37 935 068,20	5 196 389,16

Récapitulatif budget	Sens	Autorisations d'engagement votée	Crédit de paiement réalisé 2012
Budget principal	dépenses	53 695 306,75	4 759 351,41
	recettes	7 589 599,40	823 493,91
Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	dépenses	102 883 289,56	7 863 388,61
	recettes	102 883 289,56	7 863 388,61

En 2012, l'essentiel des dépenses réalisées a concerné l'opération du GPV la Grappinière à Vaulx en Velin (3,24 M€).

La situation détaillée au 31 décembre 2012 des opérations en gestion au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est annexée à la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Constate :

a) - la réalisation des autorisations de programme à la clôture de l'exercice 2012, en conformité avec la réalisation constatée au compte administratif 2012, à hauteur de :

- budget principal :

Dépenses :

. 3 001 581 280,27 € individualisés cumulés,
510 491 597,08 € réalisés en 2012,

Recettes :

. 682 488 254,10 € individualisés cumulés,
85 754 814,57 € réalisés en 2012,

- budget annexe des eaux :

Dépenses :

. 93 921 865,04 € individualisés cumulés,
. 13 655 034,72 € réalisés en 2012,

Recettes :

. 37 632 175,09 € individualisés cumulés,
2 525 613,65 € réalisés en 2012,

- budget annexe de l'assainissement :*Dépenses :*

- . 382 943 140,92 € individualisés cumulés,
- 56 170 482,21 € réalisés cumulés,

Recettes :

- . 88 204 722,04 € individualisés cumulés,
- 6 797 056,30 € réalisés en 2012,

- budget annexe du restaurant communautaire :*Dépenses :*

- . 4 023 768,18 € individualisés cumulés,
- . 2 650 467,34 € réalisés en 2012,

Recettes :

- . 105 113,47 € individualisés cumulés,
- . 75 676,63 € réalisés en 2012,

b) - la réalisation détaillée par autorisations de programme individualisées qui figure au tableau annexé à la présente délibération,

c) - la réalisation des autorisations d'engagement à la clôture de l'exercice 2012, en conformité avec la réalisation constatée au compte administratif 2012, à hauteur de :

- budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe :*Dépenses :*

- . 102 883 289,56 € individualisés cumulés,
- . 7 863 388,61 € réalisés en 2012,

Recettes :

- . 102 883 289,56 € individualisés cumulés,
- . 7 863 388,61 € réalisés en 2012,

- budget principal :*Dépenses :*

- . 53 695 306,75 € individualisés cumulés,
- . 4 759 351,41 € réalisés en 2012,

Recettes :

- . 7 589 599,40 € individualisés cumulés,
- . 823 493,91 € réalisés en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.